



le

MARCHÉ

des

SAVEURS

& DE L'ARTISANAT

de Petite-Forêt

ARTISANS & PRODUCTEURS

LE DIMANCHE 30 AVRIL 2023



Chères Franc-Forésiennes, chers Franc-Forésien,

Ce printemps 2023 est particulièrement riche en évènements.

Riche en évènements politiques : Le climat social ne cesse de se tendre depuis l'adoption en force du projet de loi de retraites. Alors même que des millions de personnes ont protesté ce jeudi 23 mars contre le projet du gouvernement et que la France fait face à une montée de la colère, le gouvernement s'entête dans la mise en place de cette réforme injuste.

Dans le cadre de l'article 11 (alinéa 3) de la Constitution permettant l'organisation d'un référendum d'initiative partagée (RIP), 252 députés et sénateurs ont déposé, le 20 mars 2023, une proposition de loi sur les retraites. Ce texte est maintenant au Conseil constitutionnel qui doit en examiner la recevabilité. Cette proposition de loi vise à affirmer que l'âge de départ à la retraite ne peut être fixé au-delà de 62 ans. Si le texte est jugé recevable par le Conseil constitutionnel, il devra ensuite recevoir l'approbation de 4,8 millions de signatures – soit le dixième du nombre d'électeurs inscrits.

Riche en évènements festifs : le CCAS organise son premier thé dansant le mardi 11 avril. Je vous invite vivement à vous y inscrire pour passer un beau moment de convivialité.

Le printemps franc-forésien est aussi le symbole du retour de nos traditionnelles brocantes et nous nous en réjouissons : celle de la rue René Franck le 16 avril, puis celle du quartier Aragon le 1^{er} mai. En outre, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous organisons notre

premier marché des saveurs franc-forésien le 30 avril. J'espère vous y voir nombreux pour rencontrer des artisans et producteurs locaux.

Le printemps est également la saison préférée des jardiniers. Désormais, chaque mois, vous pourrez suivre une nouvelle rubrique du C'ma ville intitulée C'mon jardin. Elle vous conseille, vous guide et répond à toutes vos interrogations relatives au jardinage.

Enfin, comme chaque année depuis 2020, nous lançons un nouvel appel à projet pour le budget participatif 2023. Si vous avez une idée, un projet pour votre ville, votre quartier, n'hésitez pas à nous le soumettre, seul ou à plusieurs, pour peu qu'il profite à tous.

Amitiés franc-forésiennes,

Votre Maire,
Sandrine GOMBERT



PROCHAINES PERMANENCES DU MAIRE

au CCAS et sur RDV au 03 27 28 12 86
Samedis 1er et 15 avril 2023
Samedis 6 et 20 mai 2023

AGENDA

Samedi 1^{er} avril

18h00 - Repas de l'association Line West - Salle des fêtes J. Mousseron.

Dimanche 2 avril

09h00 - Parcours du cœur et Village santé - Complexe sportif B. Hinault et place Paul Vaillant-Couturier.

De 09h30 à 17h00 - Les Puces des couturières organisées par le club Couture - Espace culturel Barbara.

Mercredi 5 avril

16h30 - Inauguration des budgets participatifs - Parc Mandela.

Samedi 8 avril

09h30 - Tournoi de Pâques de l'ASPF, challenge «Yves Leleu», catégories U10 / U11 - Stade B. Hinault.

Dimanche 9 avril

09h30 - Tournoi de Pâques de l'ASPF challenge «Yves Leleu», catégories U12 / U13 - Stade B. Hinault.

09h00 - Open départemental de karaté - Salle des sports B. Hinault.

Mercredi 12 avril

16h00 - Concert Lecture - Bibliothèque D. Diderot, place Jules Verne.

Judi 13 avril

18h00 - Assemblée générale de l'association «Mieux Vivre au canton Jénart» - Salle des fêtes J. Mousseron.

Vendredi 14 avril

18h30 - Commémoration «Souvenirs des fusillés» - Réunion au cimetière, entrée rue Lénine.

Samedi 15 avril

10h00 - Animation Café compost, services techniques municipaux.
14h00 - L'association «Move your body» fête ses 30 ans ! Spectacle d'aérobic, step, danses, zumba - Rencontre interclubs de l'association - Espace culturel Barbara.

Dimanche 16 avril

De 06h00 à 17h00 - Brocante rue René Franck - Association des fêtes et loisirs.

Samedi 22 avril

Tournoi de Volley-ball - Salle des sports B. Hinault.

Dimanche 30 avril

De 08h00 à 13h00 - Marché des saveurs et de l'artisanat - Parking des 4 chemins.
11h00 - Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation - Défilé et dépôt de gerbes au monument aux morts - Réunion à 10h45 place J. Verne.

Samedi 6 et dimanche 7 mai

A partir de 14h30 - Thé dansant organisé par le Secours populaire - Salle des fêtes J. Mousseron
Entrée : 2 € - Places limitées - Gratuit pour les moins de 12 ans - Infos Tél. 06 75 97 01 71 (après 19h00).

AGENDA

Culturel

Lundi 3 avril à 18h00

Audition publique mêlant violon et dessin à l'école de musique J. Delpointe (grande salle), en partenariat avec l'école d'arts plastiques -Tout public – Gratuit.

Mercredi 12 avril à 16h00

Le Rendez-vous Concert-Lecture à la Bibliothèque Denis Diderot .



Tout public – Gratuit. Un partenariat entre l'école de musique et la bibliothèque pour vous proposer une bulle artistique mêlant les disciplines artistiques enseignées à Petite-Forêt.

Jeudi 13 avril à 20h30

Théâtre « LA CHIENLIT »

Pour un fascisme ludique et sans complexes d'Alexandre MARKOFF.

Dans une commune sans histoires, depuis trois semaines, les ordures ne sont plus ramassées. D'après les rumeurs, ce serait une grève... Dans ce premier récit, nous assistons aux débuts d'un dérèglement qui va bouleverser la vie d'une communauté tranquille. Nous suivons l'équipe municipale et les habitants d'un éco quartier...

Tous pris dans la tourmente du chaos généré par les montagnes de déchets.

Il y sera question de fascisme donc, mais sans treillis militaire, ni moustache carrée. Alexandre MARKOFF préférant traquer le fascisme dans la folie joyeuse et burlesque d'une réunion de copropriété.

A partir de 10 ans - Durée : 1h15 - Tarifs : 12/8/5 €

Vendredi 21 avril à 20h00

Musique REVOC ASYLUM en concert à l'espace culturel Barbara.

Le groupe RÉVOC ASYLUM, groupe de la scène rock nordiste, est l'assemblage improbable de trois membres de l'ex groupe valenciennois « Léopard Martien », d'un violoncelliste délicieusement inspiré et d'un bassiste architecte du groove.



Les 5 Asylumés, comme ils aiment à se dénommer, se sont trouvés il y a 2 ans avec l'objectif d'explorer les horizons d'une musique efficace, sans contrainte, mêlant des sonorités électriques, acoustiques et atmosphériques pour un résultat hors format. Le tout vient se poser sur des textes un brin sur-

réalistes, poésie du drame et de l'absurde, aux accents de fin du monde et de visions fantomatiques.

Tout public - (sortie de résidence) - Gratuit

22 arbres fruitiers plantés au Parc Mandela

Vendredi 3 mars dernier, les élèves de la classe de M^{me} MONPACH de l'école élémentaire Saint-Exupéry ont planté des arbres fruitiers dans le Parc Mandela en présence de M. Robert VANOVERSCHDELDE, Adjoint au maire, en charge de l'Environnement et du développement durable et des équipes du Pôle environnement.



Il s'agit de l'un des projets retenus et financés par le Budget participatif 2022. Cette action a été proposée par la famille MAILLE qui habite le quartier Duclos et qui a décidé d'associer des élèves.

L'inauguration est prévue le mercredi 5 avril à 16h30.

Au total, 22 arbres fruitiers ont été plantés : poiriers, cerisiers, pommiers, noyers, noisetiers et pruniers.

Bon à savoir !

Les feux de jardin interdits :

Les feux de jardins interdits : bien que cette règle soit souvent méconnue ou volontairement contournée, sachez qu'il est interdit de brûler vos déchets verts à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur. Il faut savoir qu'un simple feu de végétaux d'environ 50 kg dégage autant de particules fines qu'un trajet en voiture à essence de 14 000 km. Les risques d'incendie sont par ailleurs évidents, ainsi que les nuisances olfactives pour le voisinage. L'arrêté municipal n° 13/84 A du 14 février 2013 vous rappelle cette interdiction sur la commune. Les infractions au règlement sanitaire départemental sont passibles d'une amende de 450 euros.

Les bruits de voisinage règlementés :

un arrêté municipal n° 89/101 du 27 juillet 1989 rappelle les bons usages en matière de tranquillité du voisinage. Par exemple, l'usage des engins de jardinage équipés de moteurs bruyants tels que les tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses à moins de 100 mètres d'une zone habitée est interdit avant 8h00 et après 21h00 les jours ouvrables ; avant 8h00, entre 12h00 et 15h00 et après 19h00, les samedis et dimanches. Les infractions sont passibles d'une amende de 68 €.

Les brocantes sont de retour !

Avec l'arrivée du printemps, voilà revenu le temps des brocantes. L'Association des Fêtes et Loisirs vous donne rendez-vous les 16 avril et 1^{er} mai.



Brocante rue René Franck dimanche 16 avril.

Date limite d'inscription pour les riverains : 1^{er} avril 2023.

Deux permanences d'inscriptions pour les Franc-Forésiens ou non : les lundi 3 et jeudi 6 avril de 16h00 à 18h00 à la Maison des associations.

Tarifs : 6 € les 5 mètres pour les particuliers / 10 € les 5 mètres pour les professionnels.



Brocante rues Aragon et Chabrier lundi 1^{er} mai

Date limite d'inscription pour les riverains : 15 avril 2023.

Deux permanences d'inscriptions pour les Franc-Forésiens ou non : les jeudi 20 avril et lundi 24 avril, de 16h00 à 18h00 à la Maison des associations.

Tarifs : 6 € les 3 mètres pour les particuliers / 10 € les 3 mètres pour les professionnels.

Le 15 avril, le pôle environnement vous convie au Café Compost

Dans le cadre du projet développement durable mené depuis 5 ans sur la commune, la Commission environnement, développement durable et urbanisme vous propose une animation "Café Compost" ouverte à la population, le samedi 15 avril à 10h00 aux services techniques municipaux.

Cet atelier sera animé par un maître composteur de Valenciennes Métropole qui vous formera sur les bonnes pratiques d'utilisation. A l'issue de cette information, un composteur sera offert aux participants.

Places limitées à 20 personnes - A l'inscription : Il vous faudra présenter un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Ludovic BERLEMONT

Responsable Pôle environnement

03 27 28 59 15

iberlemont@mairie-petiteforet.fr

La Ville organise son 1^{er} marché des saveurs et de l'artisanat

Le dimanche 30 avril prochain, la municipalité inaugurera sur le parking des 4 chemins, son marché des saveurs et de l'artisanat.

Pour cette première édition, Véronique JOLY, Adjointe aux Personnes âgées, au handicap mais aussi au bien vivre ensemble réunira une vingtaine d'exposants : des artisans et créateurs vous proposeront divers produits locaux : légumes, viandes, fromages, saucissons, bières, miels, pâtisseries, gaufres, crêpes, thés mais aussi des plantes à repiquer, des cosmétiques bio, des bijoux et créations originales.

Le marché sera ouvert de 8h00 à 13h00 - Parking recommandé place Paul Vaillant-Couturier et Jules Verne.





Retour sur la Journée du Collégien

Après avoir participé aux portes ouvertes du collège le samedi 9 janvier et après avoir pratiqué les sciences au collège lors de la Fête de la science en octobre, c'est le mardi 31 janvier 2023 que les 144 élèves de CM1 et CM2 des écoles primaires du secteur du collège ont fait leur retour au sein de l'établissement.

En effet, cette Journée du Collégien leur a permis de connaître le déroulement d'une journée de cours d'un élève de 6^e, de se familiariser avec les lieux stratégiques de l'établissement et de prendre leur repas au restaurant scolaire.

Pour cette première approche, les élèves des écoles de Petite-Forêt ont été mélangés avec d'autres écoles du secteur, à l'instar de ce qu'ils vont connaître à la rentrée de septembre. A cette occasion, un emploi du temps type collège leur a été délivré avec plusieurs cours à la clef : français, mathématiques, EPS, anglais, histoire...

Munis de leur matériel scolaire ou de leur tenue sportive, c'était une véritable journée de cours qui les attendait ! A midi, au restaurant scolaire du collège, ils ont pu déjeuner avec leurs camarades délégués de 6^{ème} qui, pour l'occasion, ont revêtu leurs habits d'ambassadeurs : ces derniers les ont encadrés toute la journée !

Cette journée qui s'inscrit dans le cadre de la continuité écoles-collège fut riche en apprentissages pour tout le monde et a permis de fluidifier le parcours des élèves en évitant l'appréhension de la rentrée de septembre.

Pour information, les courriers et dossiers d'inscription pour la rentrée prochaine transiteront par les directeurs d'école dès l'affectation des élèves à la mi-juin. (Communiqué du Collège Pierre-Gilles de Gennes)



▶ LES ANIMATIONS DU MOIS D'AVRIL

▶ Ateliers Seniors jeux de société :

Mardi 18 et mardi 25 Avril – Gratuit - Salle polyvalente du CCAS

Inscription à partir du lundi 03 Avril au RIS de 8h00 à 12h00



▶ Ateliers culinaires

Pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale

▷ Mardi 18 avril 2023 de 14h00 à 16h00 : réalisation du rapid'cake au thon et du cake aux légumes de printemps.

▷ Mardi 25 avril de 13h15 à 15h15 : atelier cuisine : réalisation du gâteau « choco courgette » avec l'équipe de la Banque Alimentaire.

Inscriptions à l'épicerie sociale ou au 03 27 29 84 59



▶ LE CHÈQUE ÉNERGIE EXCEPTIONNEL

Le chèque énergie est une aide de l'état destinée aux ménages aux revenus modestes qui permet de payer une partie des factures d'énergie.

Pour faire face à la crise économique, deux chèques énergie exceptionnels sont venus compléter ce dispositif : le chèque « opération fioul » et « opération bois ».

Le chèque énergie fioul a pris fin au 31 mars 2023. En revanche, le chèque énergie exceptionnel « opération bois » peut être demandé jusqu'au 30 avril. Il permet aux ménages se chauffant au bois d'obtenir une aide financière, de 50 à 200 € sur conditions de revenus.

Informations, simulateur et demande sur le portail <https://chequeboisfioul.asp-public.fr>

▶ ACTU CCAS

Permanence Mutuelle communale JUST

Jeudi 04 mai 2023.

Sur rdv au 03 27 28 17 64



TAXE FONCIÈRE 2023

La taxe foncière 2023 : exonération, dégrèvement et plafonnement.

Si vous êtes propriétaire d'un bien au 1^{er} janvier de l'année, alors vous êtes redevable de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La loi de finances pour 2023 prévoit un plafonnement de la taxe sur la résidence principale et plusieurs cas d'exonération ou de dégrèvement.

► Exonération de la taxe foncière sur la résidence principale :

Il est toutefois possible, dans certains cas, d'être exonéré de taxe foncière. Cette exonération dépend de l'âge de la personne, du montant de ses revenus et de la situation personnelle. C'est notamment le cas des bénéficiaires de l'Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), des seniors de plus de 75 ans sous condition de ressources et des titulaires de l'Allocation aux adultes handicapés sous condition de ressources. L'exonération se fait automatiquement si vous remplissez les conditions.



► Dégrèvement pour les plus de 65 ans :

si vous avez entre 65 ans et 75 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, vous pouvez bénéficier d'un dégrèvement de la taxe foncière d'un montant de 100 € si vos ressources sont inférieures aux plafonds fixés. Cette réduction s'applique automatiquement.



► Le plafonnement de la taxe foncière selon les revenus :

si vous ne pouvez pas bénéficier d'une exonération, vous pouvez peut-être bénéficier d'un plafonnement de la taxe foncière. Il consiste à supprimer la partie de la taxe foncière qui dépasse 50 % des revenus de votre foyer fiscal. Ce plafonnement s'applique sous certaines conditions.

La demande de plafonnement peut se faire via le formulaire disponible sur le site des impôts.

COLLECTE

L'épicerie sociale Joséphine Baker a besoin de vous !



Afin de préparer les prochaines animations, l'épicerie sociale recherche des boîtes vides de lait bébé ainsi que des boîtes de café soluble vides.

Vous pouvez les déposer à l'épicerie sociale au 41 rue Jules Ferry ou au CCAS.

Commémoration du Cessez-le-feu en Algérie le 19 mars 1962

Dimanche 19 mars, la municipalité a commémoré le 61^e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie qui a mis fin à 132 années de colonisation française et à 7 années et cinq mois de guerre. Signés le 18 mars 1962, les accords d'Évian prévoyaient un cessez-le-feu applicable dès le 19 mars à midi sur l'ensemble du territoire algérien. La paix n'était pas encore là, mais un horizon se dégageait pour la sortie de guerre.

Sandrine GOMBERT, Maire de Petite-Forêt et le Conseil municipal, en présence de Jacques SEREUSE, président du Comité de la FNACA ont déposé une gerbe devant la stèle des anciens combattants d'Afrique du Nord



avant d'aller se recueillir au cimetière communal, sur les tombes des trois Franc-Forésiens tués lors des combats en Algérie : Albert DELISSEN (1932-1956), Daniel JOUGLET (1939 - 1962) et Gérard WAXIN (1935-1957).

Terre de jeux 2024

Durant les vacances scolaires de février, les enfants fréquentant l'accueil de loisirs mis en place par les équipes d'animation du service Enfance Jeunesse 3/17 ans, ont profité d'un large panel d'activités sportives grâce au dispositif « Village en sport ».

En partenariat avec le service des Sports/Vie associative et encadrés par des éducateurs diplômés du Département, plus de 70 enfants ont pratiqué une activité sportive le matin ou l'après-midi. Au programme : micro basket pour les plus petits, Hip hop et athlétisme pour les 6/11 ans.



📍 | Moment de convivialité à l'Espace Emploi et Numérique



Le 14 février dernier, l'équipe de l'Espace Emploi et Numérique (EEN) a convié les participants des divers ateliers à un moment convivial. En présence de Madame le Maire, de la directrice du CCAS et de Didier DEMAREST, élu référent il leur a été remis symboliquement un "stylo-stylet" à cette occasion. En 2022, plusieurs sessions "Débutant Atout âges" (ordinateurs et tablettes) ont été organisées et assurées par l'équipe de l'EEN.

Une nouvelle session débutera le 7 avril et se prolongera jusqu'au 30 juin. 10 séances sont programmées. En plus de ces ateliers spécifiques, ont été mis en place des séances de

perfectionnement, à destination des seniors : clé USB, tableau, calendrier perpétuel, cartes de visite, cartes d'anniversaire, boîtes mails etc.

L'EEN propose également durant toute l'année de nombreuses actions aux Franc-Foresiens afin de lutter contre la fracture numérique.

Inscription :

Lors de votre première venue, munissez-vous de votre carte d'identité.

Espace Emploi et Numérique

03 27 23 78 93

espace-emploi-numérique@mairie-petiteforet.fr

📍 | Le Budget participatif 2023 est lancé : à vos projets !

La 3^e édition du Budget participatif est lancée. Les inscriptions se feront du 3 au 28 avril. D'un montant de 15 000 €, cette enveloppe budgétaire est mise à disposition des habitants pour la réalisation de micro-projets sur la commune.

Construire, rénover, améliorer ou enrichir un bâtiment, une rue, un quartier, les possibilités offertes sont multiples et les exemples nombreux : fleurir une place, planter des arbres, améliorer l'accessibilité d'un lieu, rénover une aire de jeux, installer des boîtes à dons etc... Avec ce budget participatif, les Franc-Foresiens sont invités à déposer des projets d'intérêt général, puis à voter pour ceux qu'ils préfèrent.




Pour rappel, ce dispositif s'adresse aux habitants ou groupes d'habitants, sans condition d'âge. Les associations locales peuvent également déposer des projets d'intérêt collectif. Ces projets peuvent concerner tous les domaines, comme l'environnement, l'éducation, le sport, la santé, ... Ils doivent cependant respecter les critères suivants :

- > Concerner la ville de Petite-Forêt,
- > Être en conformité avec les réglementations existantes,
- > Être d'intérêt général et en accord avec le projet municipal,
- > Relever de la compétence de la ville,
- > S'ils engendrent des dépenses d'investissement, ne pas impliquer de dépenses de fonctionnement trop importantes,
- > Être précis et techniquement réalisables,
- > Avoir un coût estimé à moins de 15 000 €,
- > Pouvoir démarrer rapidement.

La date limite pour le dépôt de votre fiche projet est fixée au 28 avril. La fiche projet est disponible en mairie, sur le site de la ville www.petite-foret.fr, rubrique « Budget participatif ».

Un exemplaire vous est fourni avec ce journal.

 Géraldine PRÉVOST
03 27 28 17 66



Les ateliers d'éveil du RPE déménagent

Longtemps organisés au Petit Prince, les ateliers d'éveil du Relais Petite Enfance (RPE) se déroulent à la ludothèque « Unis vers des jeux » depuis février dernier, le mardi et le vendredi de 9h à 11h.

Ces ateliers sont proposés aux professionnels de l'accueil individuel et aux enfants de moins de 6 ans qu'ils accueillent. Ces temps constituent des moments d'éveil et de socialisation pour les enfants. C'est aussi un support d'observation et d'amélioration des pratiques professionnelles.

De manière générale, l'accueil est échelonné jusque 9h30. S'en suit un moment de rassemblement autour de comptines et de livres avec Mimi la marionnette, très appréciée des enfants. Les propositions pédagogiques varient en fonction du groupe et du calendrier : exploration sensorielle, motricité fine, activité manuelle, psychomotricité, etc.


Sophie LEFLON
 Responsable du RPE
 03 27 42 37 14
r-p-e@mairie-petiteforet.fr





Question de sabine sur cmonjardin@mairie-petitforet.fr
Peut-on enlever un nid d'hirondelle ?



Non. En France, toutes les espèces d'hirondelles bénéficient d'un statut de protection par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (article L411-1 du Code de l'environnement et arrêté ministériel du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français).

Ainsi, il est « interdit en tout temps de détruire ou de porter atteinte aux hirondelles, ainsi qu'à leurs nids (même inoccupés) ou à leurs couvées ». Il s'agit d'un délit passible de 3 ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende (article L415-3 du C.Env.).



Selon le diagnostic écologique de la ligue protectrice des oiseaux sur notre commune et plus spécialement sur le parc Mandela, la commune a la chance d'accueillir deux espèces patrimoniales en net déclin : le martinet noir et l'hirondelle de fenêtre. Ces deux espèces protégées dépendent intimement du bâti pour nidifier.

Si le martinet noir niche de manière imperceptible dans les cavités les hirondelles de fenêtre édifient des nids en mortier sur les façades et peuvent engendrer quelques salissures. Des solutions très simples existent pourtant (planches antisalissure). La sensibilisation des citoyens est vitale pour préserver les colonies et assurer la bonne cohabitation entre hommes et oiseaux.

En avril, c'est le début du printemps, mais comme le dit si bien le dicton... "En avril ne te découvre pas d'un fil" ! Ne vous précipitez pas sur les plantations au risque de voir vos efforts anéantis par un climat peu propice à la culture de certains légumes/fruits.

Au jardin d'ornements

Plantez les conifères ainsi que les arbustes et rosiers en containers. Binez au pied et paillez-les. Effectuez votre première taille de haies. Au fur et à mesure, enlevez les fleurs fanées des narcisses, jacinthes et tulipes sans toucher aux feuilles ni aux bulbes.

Semez les fleurs annuelles directement en place : gaillarde, pavot de Californie, capucine, muflier, cosmos, zinnia...

Plantez les vivaces dans vos massifs

Plantez les dahlias ainsi que les bulbes qui fleuriront en été ou à l'automne (Lys, glaïeuls, cannas...)

Faites les premières tontes de gazon et effectuez une scarification si besoin.

Au potager

Plantez les pommes de terre primeurs et les poireaux d'été, ainsi que les céleris rave et céleri à côtes. Vous devrez éclaircir les semis de carottes faits au mois de mars, en laissant un plant tous les 4 à 5 cm.

C'est le moment de repiquer des plants de laitues. Divisez les pieds de ciboulette, semez le persil. C'est le dernier délai pour planter les petits arbustes à fruits : groseille, cassis, framboise. Paillez votre planche de fraisiers.

ÉTAT CIVIL

Bienvenus les bébés !

👶 Cataleya HEGO née le 16 février 2023 à Saint-Saulve.

Il nous a quittés...

☠️ Jean-Paul, Lucien SULENS, 66 ans

NUMÉROS UTILES

Mairie 03 27 28 17 50

Services techniques 03 27 28 17 66.

CCAS 03 27 28 17 64.

Police pluricommunale 03 74 95 45 80.

Commissariat de Valenciennes 03 27 28 28 28 ou le 17.

EXPRESSION des groupes



"Petite-Forêt ENCORE,
Petite-Forêt TOUJOURS !"

Robert VANOVERSCHELDE

Adjoint à l'Environnement, au développement durable et à l'urbansime

La participation des Franc-Forésiens : une priorité !

Malgré le contexte budgétaire difficile, il nous apparait primordial de permettre aux Franc-Forésiens d'être acteurs de leur commune, non seulement au sein des associations, mais également en participant à l'amélioration de notre environnement.

Aussi nous reconduisons ces deux actions :

- le concours des maisons fleuries
- le budget participatif qui permet à chacun de proposer des investissements utiles à tous.

Pour rappel, 2021 a vu l'installation d'une aire de jeu pour petits place Louise Michel et de carrés potagers dans le quartier du collège ; en 2022 vous avez voté pour la plantation d'arbres fruitiers et l'installation d'un parcours d'équilibre au parc Mandela. Leur inauguration aura lieu le Mercredi 5 Avril 2023.

Inscrivez-vous, proposez, participez nombreux au bien-être de tous à Petite-Forêt, ville où il fait bon vivre !



"Petite-Forêt,
Ensemble, Autrement"

Gérard QUINET,

Conseiller municipal.

Les Grangettes

Depuis plusieurs années nous dénonçons des dysfonctionnements de la gestion financière du Syndicat des Grangettes et nous demandions de quitter cette structure.

Le conseil municipal a décidé le 27 février 2023 de dire stop à cette folie et a voté son retrait.

105 000 € de cotisation par an, dont des dizaines de milliers d'euros que Petite-Forêt a donné depuis des années à ce syndicat pour rénover et entretenir un bâtiment qui appartient à la ville d'Hornaing.

Connaissez-vous le coût d'un séjour de 12 jours en 2022 pour un enfant envoyé aux Grangettes : 2086,61 €

Un séjour au ski pour un écolier coûte 4 fois plus cher aux Grangettes que dans une station au pied des pistes.

Avec 105 000 € par an, on a de quoi emmener les classes là où elles le souhaitent, si le corps enseignant se mobilise pour emmener les enfants.



"Petite-Forêt,
France Insoumise"

Dorothee MARTIN

Conseillère municipale.

Avec le 49,3, le mépris fait place à la colère !

Le 13 mars 2023, en utilisant le 49,3, la première ministre choisit de répondre à une crise sociale par un affaiblissement démocratique. Nous sommes passés d'un sentiment d'être méprisés à un sentiment de colère.

La France Insoumise appelle à manifester partout en France, dans le respect de toutes et tous, contre cette réforme des retraites injuste et inégale. Nous sommes 68 % de français à désapprouver l'utilisation pour la onzième fois du 49.3 par ce gouvernement.

Un référendum d'initiative populaire a été soumis au conseil constitutionnel.

Pour le valider, il faudra 4.87 millions de signatures.

Ne lâchez rien, car la volonté de ce gouvernement est de détruire tous les acquis sociaux par nos aînés.



"Tous autour de l'être
humain franc-forésien"

Grégory SPYCHALA

Conseiller municipal.

Le 49.3 pour la 11^{me} fois

Le 49.3 vient d'être appliqué par le Gouvernement pour faire adopter sa Réforme des retraites par crainte que le vote final des députés aille à l'encontre de son projet.

Est-ce fini pour autant ? Et bien NON, pas encore.

Nous espérons vivre un moment historique : l'adoption de la motion de censure transpartisane portée par le groupe minoritaire LIOT dont fait partie notre député de la 21^{ème} circonscription Nord, Béatrice Descamps.

Quand le peuple dit "Non, Non et Non" en se mobilisant massivement dans la rue depuis le 19 janvier, porté par une unité des syndicats, faut-il encore lui tenir "tête" ?

Nous sommes pour l'humain d'abord, contre la retraite à 64 ans.

Vos élus dévoués,